

3^e COMMISSION d'Initiative parlementaire.

(Nommée le 15 mars 1901.)

MM.

- | | | |
|------------------------|---|--|
| 1 ^{er} BUREAU | { | BIDAULT.
SAVARY. |
| 2 ^e BUREAU | { | SAILLARD.
Général GRÉVY. — <i>Président</i> |
| 3 ^e BUREAU | { | CHARLES RIOU.
DELOBEAU. |
| 4 ^e BUREAU | { | ALASSEUR.
GOURJU. — <i>Secrétaire</i> |
| 5 ^e BUREAU | { | LORDEREAU.
VILLARD. |
| 6 ^e BUREAU | { | GAYOT.
RAQUET. |
| 7 ^e BUREAU | { | Comte d'AUNAY.
BOURGEAT. |
| 8 ^e BUREAU | { | EXPERT-BEZANÇON.
RENARD. |
| 9 ^e BUREAU | { | GOMOT.
THOREL. |



1

Séance du 19 mai 1901

La troisième commission d'initiative s'est réunie le mardi 19 mai 1901 pour constituer son bureau. Elle a désigné pour président M. le Général Grévy et pour secrétaire M. Gourju. Aucune proposition ne lui est quant à présent venue; en conséquence la séance est levée à trois heures moins un quart.

Le Secrétaire

Le Président

A. Gourju

[Signature]

Séance du 21 mai 1901

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. le Général Grévy, président, assisté de M. Gourju, Secrétaire.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Béranger, François Chauveau, Prévôt, René Labiche, Séblin, Denis, Eugène Guérin et Lavertujon, relative à l'institution de Conseils consultatifs du travail.

Après un débat auquel prennent part le plus grand nombre des membres présents, la Commission décide à l'unanimité de proposer au Sénat la prise en considération. Elle charge M. Gonnot du rapport sommaire.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Secrétaire

Le Président

A. Gourju

[Signature]

Séance du 4 juin 1901

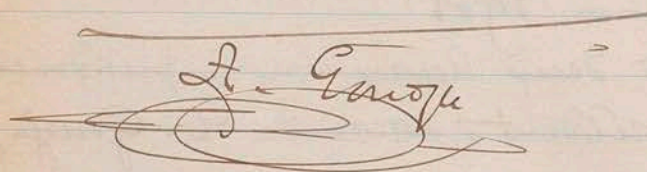
La séance est ouverte à deux heures et demie
sous la présidence de M. le Général Grévy, président,
assisté de M. Gourju, secrétaire.

L'ordre du jour appelle la lecture par M.
Gonnot du rapport dont il a été chargé dans la séance
du 21 mai sur la proposition de loi de M. Bézouzer
et de plusieurs de ses collègues relative à l'institution
de conseils consultatifs du travail.

Après avoir entendu la lecture de ce document, la Commission
en approuve les termes et autorise le rapporteur à en faire le
dépôt sur le bureau du Sénat.

La séance est levée à trois heures

Le Secrétaire

A. Gourju

Le Président

